Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026101-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : 8 octobre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2026.101

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le treize octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yves THILLOU, Delphine NORMAND (partie en cours de séance, pouvoir à Stéphane ROBERT à partir de la délibération n° 2026.098), Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Yannick LEGOURD (Pouvoir à Laurent MIGOT), Valérie DUVAL (Pouvoir à Franck SEROUX), Agnès GOUBET (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Yves THILLOU), Dorine ALIFAT ENGRAND (Pouvoir à Sylvie FONTAINE).

Secrétaire de séance : Yves THILLOU

Compte rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et à la délégation donnée par le conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision.2026.044 : en date du 12 septembre 2026, portant acceptation de la proposition de contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne, transmise par BUTAGAZ, pour le 2 Place de la Courbe. Le contrat prendra effet à compter de ce jour et est établi pour une durée de 5 ans. Le coût sera le suivant : frais d'ouverture de dossier (non soumis à la TVA) 100.00 € et abonnement mensuel : 13.05 € HT.

Décision.2026.045 : en date du 28 septembre 2026, portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles bâties cadastrées : AB 884, AB 820, AB 883, AB 886 d'une superficie totale de 298 m², situées 16 Place de l'Église.

Décision.2026.1037-735 : en date du 28 septembre 2026, portant renouvellement de la concession n° A-VI-0002 pour une durée de 30 ans au profit de Madame Pascale LIBEAU. Cette concession est accordée à titre de renouvellement, prendra effet le 14/04/2029 pour expirer le 13/04/2059. La présente concession est accordée moyennant le prix total de 278.91 €.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026101-DE

Décision.2026.1038 : en date du 28 septembre 2026, portant attribution de la concession n° B-VIII-11 bis, pour une durée de 30 ans, au profit de Monsieur Michel NORMAND. Cette concession de 2m², portant le numéro 1038, et accordée à titre d'attribution, prendra effet le 15/09/2026 pour expirer le 14/09/2056. La présente concession est accordée moyennant le prix total de 278.91 €.

Décision.2026.046 : en date du 29 septembre 2026, portant location dans la Maison de santé (Lot 1), située 3 rue du Docteur René FRESNEAU, de la salle de consultation numéro MG2, au Docteur Thomas JOYEUX.
La location est consentie dans le cadre d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans, qui prendra effet à compter du 1er octobre 2026 (avec renouvellement possible en fin de bail, pour une durée égale).
Le montant mensuel de la location est fixé à 451.05 € HT.
Le montant de la 1ère provision pour charges est fixé à 68.00 € par mois correspondant aux frais d'eau, d'électricité, de chauffage des espaces communs, des frais de syndic, d'ordures ménagères et autres frais d'entretien, notamment pompe à chaleur et climatisation. Ce montant sera réajusté chaque année en fonction des modalités prévues au bail. Une somme de 451.05 €, représentant un mois de loyer HT, sera également versée à titre de dépôt de garantie

Décision.2026.047 : en date du 7 octobre 2026 portant attribution des marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle multi-activités et d'une salle associative :

ALLOTISSEMENT	ENTREPRISE	TOTAL HT	TOTAL TTC
LOT 1 - TERRASSEMENTS / VRD / ESPACES VERTS VARIANTE 1.1 - Pavés béton à joint gazon (parking nord) VARIANTE 1.5 - Emmarchement paysager	POTIN TP - MELESSE (35)	300 000,00 €	360 000,00 €
LOT 2 - GROS ŒUVRE PSE 2.1 - Parements pierre Passage du Tertre comprenant 50% de pierres réemployées	BM TEXIER - BRIE (35)	269 069,90 €	322 883,88 €
LOT 3 - CHARPENTE BOIS / MOB / BARDAGE BOIS	SCOB - BREAL-SOUS-MONTFORT (35)	418 000,00 €	501 600,00 €
LOT 4 - COUVERTURE ARDOISE - ZINC	DESILLES COUVERTURE - TORCé (35)	128 582,00 €	154 298,40 €
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES	THIEBAULT - VITRE (35)	66 000,00 €	79 200,00 €
LOT 6 - SERRURERIE	SERALFER - L'HERMITAGE (35)	75 345,00 €	90 414,00 €
LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES	BINOIS - LIFFRé (35)	61 000,00 €	73 200,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026101-DE

ALLOTISSEMENT	ENTREPRISE		
LOT 8 - CLOISONS SECHES/ ISOLATION	SIMEBAT - ORGERES (35)	61 999,98 €	74 399,98 €
LOT 9 - FAUX PLAFONDS	COYAC - ST JACQUES DE LA LANDE (35)	61 000,00 €	73 200,00 €
LOT 10 - CARRELAGE FAIENCE	AUDRAN - LA MEZIERE (35)	48 000,00 €	57 600,00 €
LOT 11 - SOLS SPORTIFS	SPORTINGSOLS - ST FULGENT (85)	38 960,00 €	46 752,00 €
LOT 12 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	MARTY SPORTS - ST CLEMENT DE LA PLACE (49)	14 689,33 €	17 627,20 €
LOT 13 - PEINTURE	RG SERVICES - ST MEEN LE GRAND (35)	13 513,95 €	16 216,74 €
LOT 14 - NETTOYAGE	CLARION & CARE - BOULOGNE-BILLANCOURT (92)	2 577,36 €	3 092,83 €
LOT 15 - ELECTRICITE / CHAUFFAGE ELECTRIQUE	LUSTRELEC - BRUZ (35)	68 500,00 €	82 200,00 €
LOT 16 - VENTILATION / PLOMBERIE	AIRV - BRUZ (35)	93 500,00 €	112 200,00 €
LOT 17 - PHOTOVOLTAIQUE	JPF INDUSTRIES - DINAN (22)	44 900,00 €	53 880,00 €
	TOTAL	**1 765 637,52 €**	**2 118 765,02 €**

Extrait délivré conforme, le 27 octobre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Yves THILLOU
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026101-DE